Comment calculer mes impôts

Autor(en): **J.-R. P.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Générations : aînés**

Band (Jahr): **26 (1996)**

Heft 6: **w**

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-828702

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

GE

Comment calculer mes impôts?

Dans le numéro 4 de «Générations» du mois d'avril, nous invitions les lecteurs genevois, bénéficiaires de l'OCPA (Office cantonal des personnes âgées) à nous faire part de leurs questions. Plusieurs personnes nous ont demandé comment étaient calculés leurs impôts. Et bien, ce n'est pas simple!

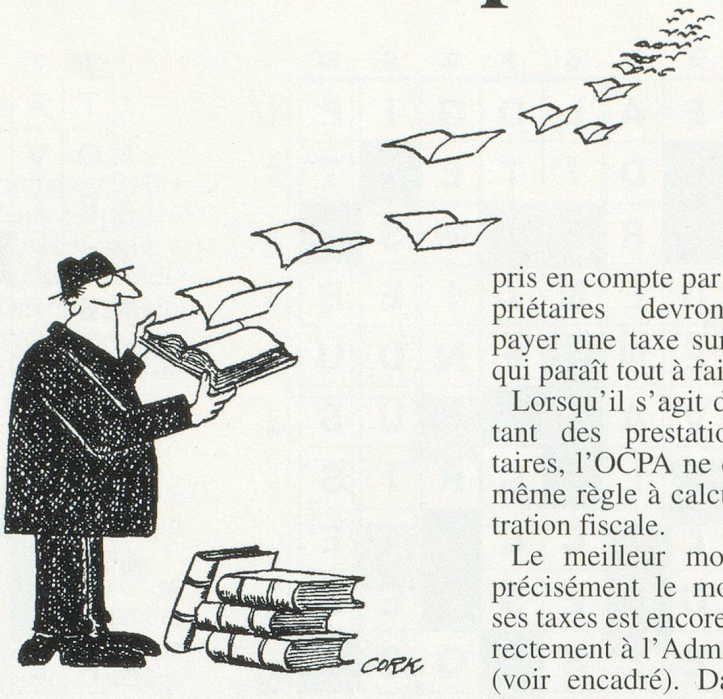

Lettre de M. Rossetti à Genève: «Monsieur, suite à votre bienveillance de renseigner sur les problèmes des retraités, je vous pose la question suivante: comment est fixé l'impôt d'un retraité suisse résidant à Genève?

Je suis seul, en location, sans aucun bien (revenus, propriétés, etc.) ni en Suisse, ni à l'étranger et vit uniquement de la rente AVS (Fr. 970.–) et de la rente complémentaire OCPA (Fr. 1698.–). Soit, au total, un revenu mensuel de Fr. 2668.–.

Cette somme est grevée des frais suivants: loyers et charges, assurances obligatoires, électricité, téléphone, plus les frais vitaux et indispensables comme le nettoyage et l'entretien de l'appartement, les produits d'hygiène personnelle, la lessive, la nourriture et les réparations diverses.

J'aimerais connaître le montant exact de l'impôt assorti à ce revenu, étant donné qu'il faut l'inclure dans les frais fixes mensuels par les acomptes provisionnels?»

Notre réponse

Il faut savoir que les quelque 19 000 bénéficiaires des prestations complémentaires de l'OCPA représentent chacun un cas unique et différent.

Par exemple, certaines personnes, propriétaires immobiliers, reçoivent également ces prestations, car comme le souligne un responsable de l'OCPA: «Une personne qui vit dans sa propre maison ne peut tout de même pas manger ses briques!»

Cela dit, les revenus locatifs sont pris en compte par le fisc et les propriétaires devront effectivement payer une taxe sur ces revenus, ce qui paraît tout à fait logique.

Lorsqu'il s'agit d'évaluer le montant des prestations complémentaires, l'OCPA ne dispose pas de la même règle à calcul que l'administration fiscale.

Le meilleur moyen de calculer précisément le montant annuel de ses taxes est encore de s'adresser directement à l'Administration fiscale (voir encadré). Dans les bureaux, des taxateurs sont à disposition des contribuables, afin de les renseigner précisément, pour autant qu'ils en connaissent le nom et le numéro de contrôle.

Enfin, nous rappelons que l'Avivo met également à disposition des retraités genevois des consultants qui remplissent les déclarations d'impôt et répondent aux questions des contribuables.

J.-R. P.

Renseignements

Administration fiscale de l'Etat de Genève: des taxateurs sont à disposition pour répondre à toutes les questions. La prestation est gratuite, mais ils ne remplissent pas les feuilles d'impôt.

Rue du Stand 26, Case postale, 1211 Genève 3. Tél. 022/327 41 11.

AVIVO: des consultants sont à la disposition des contribuables genevois. La consultation coûte Fr. 25.– pour les retraités, qui trouvent réponses à leurs questions et repartent avec leurs feuilles remplies. On informe également sur les primes des assurances-maladies.

Rue du Vieux-Billard 25. Tél. 022/329 13 60 (sur rendez-vous).

Abonnements OCPA

L'information vous a peut-être échappée. Les bénéficiaires des prestations complémentaires de l'OCPA reçoivent gratuitement le mensuel «Générations» depuis le 1er janvier 1996.

Déjà, de nombreux lecteurs nous ont fait part de leur avis concernant ce magazine. N'hésitez pas à nous écrire pour nous encourager... ou nous critiquer.

Votre avis nous intéresse!